

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2025, IL EST INTERDIT DE FUMER AUX ABORDS DES ARRÊTS DE BUS ET DE TRAM

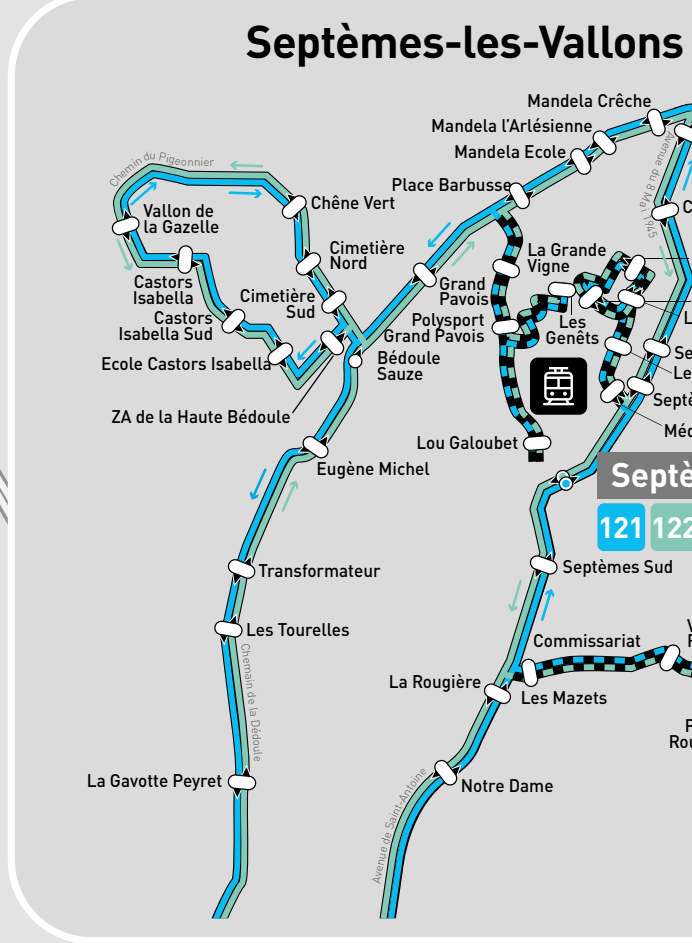
espace sans tabac

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires. Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabacinfo-service.fr ou appelez le 3989.

GOUVERNEMENT

LÉGENDE CARTE

- Méto M1 - M2
- Tram T1 - T2 - T3
- Ligne TER
- Ligne maritime
- Desserte occasionnelle
- Pôle d'Échanges Multimodal
- Arrêt desservi dans les 2 sens
- Arrêt desservi dans un sens
- Lignes de bus circulant en soirée
- Zone commerciale
- Parc urbain
- Zone hors périmètre géographique
- Parking Relais
- labateau
- lanavette
- Ferry Boat
- Gare TER
- levélo



Réseau de soirée jusqu'à 1h

Noctambus

Départ Vieux-Port (Lambert) à 1h30 - 2h30 - 3h30 - 4h30 les nuits des jeudis, vendredis et samedis

N1 Luminy PN des Calanques
N2 Technopôle Château-Gombert via St-Jérôme et St-Julien

Bus Relais
M1 M2